

06

R A P P O R T

OBJET : PLAN VELO

Dans un contexte environnemental, économique et social en pleine évolution, le vélo, par son efficacité manifeste sur les petits trajets urbains, sera un moyen incontournable de se déplacer dans la ville de demain.

La Ville de Metz s'inscrit donc activement dans une démarche d'écomobilité pour préparer cet avenir proche en favorisant l'usage du vélo pour le plus grand nombre.

Dans ce cadre, le plan vélo formalise les objectifs, la méthode et les moyens de la politique de développement du vélo urbain.

Les objectifs

L'objectif est de rendre « cyclables » toutes les voiries d'ici 2020 et de développer une offre de service complète et intermodale.

Le nombre de déplacements à vélo sera multiplié par 5 pour atteindre une part modale de 10% de déplacements pour le centre ville.

La stratégie

Le développement du vélo ne se résume pas simplement au développement d'un réseau cyclable. Il repose sur trois piliers indispensables à son succès :

1. La création d'infrastructures : réseau et stationnement
2. Le déploiement d'une offre de services : location et gardiennage
3. L'appropriation d'une culture du vélo : promotion et pédagogie

Le plan vélo est composé d'un schéma directeur cyclable et d'un plan d'actions.

Le plan d'actions

Le plan d'actions regroupe tous les axes de travail en faveur du développement du vélo sous forme d'actions prioritaires et organisées selon les trois piliers (le plan d'actions est joint en annexe).

La question de création d'équipements cyclables, de leur niveau d'entretien et d'adaptabilité est traitée.

Des actions traitant de tous les aspects du stationnement seront mises en œuvre : dans les pôles d'échanges comme la gare, sur le domaine public, les grands équipements et à destination des riverains.

Des actions de promotion, de pédagogie ou des mesures incitatives permettront de développer la culture du vélo.

Enfin, l'aspect services passera principalement par la création d'un service public de location de vélo longue durée et l'étude sur l'opportunité de déployer un système de vélos libre service (VLS). Les services vélo seront également intégrés aux systèmes d'informations de transport et aux offres tarifaires combinées (bus + vélo ou train + vélo).

Le schéma directeur

Le schéma directeur prévoit de relier les quartiers entre eux et au centre ville par de grandes liaisons en site propre rapides et sécurisées à l'aide de différents types d'aménagements comme :

- Les pistes cyclables
- Les bandes cyclables
- Les voies vertes

Parallèlement, la circulation des vélos dans les quartiers résidentiels sera possible grâce à l'apaisement de la circulation qui permet un meilleur partage de la rue avec :

- L'ouverture au vélo des zones piétonnes et parcs publics
- La création de zones de rencontre,
- Le déploiement des zones 30 et leurs double-sens cyclables

Le coût

La dimension vélo sera prise en compte dans tous les projets et travaux sur la Ville.

La mise en œuvre du plan vélo représente un investissement de l'ordre de 20 millions d'euros qui sera examiné au travers des programmations budgétaires pluriannuelles.

Les priorités 2011 à 2013

Dans la continuité des actions déjà réalisées comme le réseau cyclable de la Grange aux Bois, le passage du Sablon ou encore le stationnement du plateau piétonnier, la première priorité des trois prochaines années sera de développer les infrastructures. Les choix de création d'itinéraires cyclables seront guidés par :

- la suppression des discontinuités et des points noirs comme le pont des Morts, les passages de Plantières et de l'Amphithéâtre...,
- le rabattement vers la gare,

- la coordination avec les grands projets comme le Mettis, le passage à niveau de la Patrotte, la place Mazelle et les opérations d'urbanisme...

Le stationnement vélo sera également un axe important avec :

- la création d'un parking sécurisé à la gare de 200 places évolutives
- le doublement de l'offre d'arceaux dans les quartiers (+1000 places)

La location de vélo sera également une des priorités avec :

- la refonte du service public de location moyenne et longue durée,
- l'étude de l'opportunité de création d'un service de vélo libre service.

Enfin, il est également indispensable d'expliquer les avantages de l'usage du vélo et d'apprendre aux futurs utilisateurs, au travers d'une école du vélo, d'en faire bon usage dans le respect des autres utilisateurs du domaine public.

Le plan vélo sera présenté au public lors de la semaine la mobilité. Un plan du réseau cyclable sera édité à cette occasion.

Le plan vélo fera également l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à un bilan annuel.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : PLAN VELO

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDÉRANT le contexte environnemental, économique et social en pleine évolution,

CONSIDÉRANT que le vélo, par son efficacité manifeste sur les petits trajets urbains, sera un moyen incontournable de se déplacer dans la ville de demain,

CONSIDÉRANT la démarche active d'écomobilité de la Ville de Metz et notamment la volonté de développer l'usage du vélo,

CONSIDÉRANT les objectifs à 2020 de :

- rendre « cyclables » toutes les voiries,
- développer une offre de service complète et intermodale,
- multiplier par 5 le nombre de déplacements à vélo pour atteindre une part modale de 10% au centre ville,

CONSIDÉRANT la démarche de concertation engagée avec les associations d'usagers de la bicyclette et de personnes handicapées,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en œuvre le plan vélo pour développer l'usage du vélo et atteindre les objectifs suscités,

CONSIDÉRANT que le plan vélo est composé d'un schéma directeur des aménagements cyclables et d'un plan d'actions,

DECIDE de valider le plan vélo constitué du schéma directeur et du plan d'actions et de poursuivre la démarche engagée.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué :

Thierry JEAN